

L'an deux mille vingt six, le mercredi trente septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 24 septembre 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 23
Conseillers représentés : 04
Conseiller excusé : 01
Conseiller absent : 01

Secrétaire de séance :
M. CONTU

Délibération : 58-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, Mme LEMAIRE, M. PEREZ, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, M. MARQUES, Mme DEGUINE, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CARPENTIER, Mme FARSI, Mme SORIN LAMBERT, M. BAHRI.

Elus absents mais représentés : M. BELMANT a donné pouvoir à M. MAES, Mme HARY a donné pouvoir à Mme YGOUF, Mme GOUDMAND a donné pouvoir à Mme LEJEUNE, M. CHATELAIN a donné pouvoir à Mme DIEVAL.

Elu absent excusé : M. HUGUET

Elue absente non excusée : Mme DAVID

Tarifs du séjour Classe de neige 2027

Madame l'Adjointe à l'Education expose,

Les classes de neige seront organisées du mardi 05 janvier 2027 matin (arrivée à Bellevaux, en Haute-Savoie) au mardi 12 janvier 2027 au soir (arrivée à Péronne).

Ces dates sont données à titre prévisionnel et sous réserve de modification par le prestataire Oxyjeunes.

Le budget classe de neige a été élaboré de la façon suivante, sur une base de 59 élèves :

1. Coût du transport pour un car	6 270 €
2. Coût du séjour	46 315 €
3. Assurances	650 €

Coût total du séjour : 53 235 € soit 903 € par enfant.

La part laissée aux familles évoluerait selon les revenus de la façon suivante :

- De 250 € à 800 € pour les familles péronnaises et pour les familles résidant dans une commune ayant passé une convention de participation aux frais de fonctionnement scolaires avec la ville de Péronne.
Un coefficient est appliqué au forfait global, selon les tranches.
- 903 € pour les familles extérieures, soit le prix réel du séjour pour un enfant.

Le quotient familial est déterminé en divisant le revenu brut global de la famille par le nombre de parts fiscales.

CLASSE DE NEIGE ANNEE 2026-2027		
Barème Quotient Familial 2026		
De	A	Participation des familles
<	8 000 €	250 €
8 001 €	12 000 €	400 €
12 001 €	16 000 €	600 €
>	16 001 €	800 €
Extérieurs		903 €

Avec le dossier d'inscription les familles doivent présenter les documents suivants :

- Le carnet de vaccination à jour
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Une attestation d'assurance individuelle, couvrant les dommages corporels subis
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- L'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 de chacune des personnes vivant sous le même toit que l'enfant afin de justifier l'ensemble des revenus du foyer : Responsables légaux et, le cas échéant, leur conjoint(e).

Pour les familles Péronnaises, en cas de dossier incomplet ne permettant pas de déterminer la participation réelle de la famille, le tarif de 800 euros sera appliqué.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 23 voix POUR, 3 voix CONTRE, 1 abstention

- **APPLIQUE** les tarifs de classe de neige 2027 comme présentés ci-dessus.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,


Monsieur Gautier MAES